

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

19 septembre 2017
Français
Original : anglais et français

Soixante-huitième session
Genève, 2-6 octobre 2017

Actualisation des opérations du HCR en Afrique**A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements**

En 2017, l’Afrique a continué à être la région qui accueillait le plus grand nombre de personnes relevant de la compétence du HCR¹. Fin 2016, le nombre de personnes déplacées et d’apatrides était estimé à près de 19,6 millions. Les nouveaux déplacements ont principalement été dus au conflit dans la région du Kasai en République démocratique du Congo, à une explosion de violence en République centrafricaine ainsi qu’à l’insécurité alimentaire venue s’ajouter au conflit en Somalie et au Soudan du Sud.

L’insécurité alimentaire est restée préoccupante dans toute la région, en particulier dans la Corne de l’Afrique, où la grave sécheresse qui sévit devrait se poursuivre jusque début 2018. L’état de famine a été décrété dans certaines parties du Soudan du Sud en février 2017 et certaines régions du nord du Nigéria et de la Somalie risquaient également de connaître la famine. Fin décembre 2016, environ 3,5 millions sur les 5,1 millions de réfugiés vivant dans 20 pays d’Afrique recevaient une assistance alimentaire du Programme alimentaire mondial. En juin 2017, plusieurs pays de la région ont subi des réductions de l’assistance alimentaire, notamment le Burkina Faso, le Cameroun, l’Éthiopie, le Rwanda, le Soudan du Sud, la République-Unie de Tanzanie et le Tchad. D’autres pays devraient être touchés par des réductions si des ressources supplémentaires ne sont pas mises à disposition.

Afrique centrale et région des Grands Lacs

Des rapports ont continué à faire état de violations des droits de l’homme au Burundi et plus de 418 000 Burundais se trouvaient toujours en exil dans les pays voisins. Si certains retours spontanés ont été signalés, il est toujours vital de maintenir un espace d’asile pour les demandeurs d’asile burundais. Seuls 15 % (37 millions de dollars E.-U.) des besoins totaux (248 millions de dollars E.-U.) des réfugiés burundais de la région sont actuellement couverts.

Le HCR est demeuré préoccupé par le regain de violence dans certaines régions de la République centrafricaine et le fait que des civils et des travailleurs humanitaires soient pris pour cible. Le nombre de déplacés internes a augmenté de plus de 25 %, dépassant le demi-million. Les pays voisins abritaient près d’un demi-million de réfugiés centrafricains. Fin juillet 2017, 70 000 nouveaux réfugiés supplémentaires avaient fui au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Tchad.

En République démocratique du Congo, le conflit dans la région du Kasai a déplacé 1,4 million de personnes à l’intérieur entre mars et septembre 2017, portant à 3,8 millions le nombre de déplacés internes. Les personnes de la région du Kasai ont principalement fui en Angola, où 33 000 d’entre elles étaient enregistrées comme réfugiés.

¹ Dans l’actualisation actuelle, la région Afrique fait uniquement référence à l’Afrique subsaharienne.

Les afflux en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie se sont également poursuivis et le nombre total de réfugiés congolais dans la région a atteint près de 620 000.

Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique

Les conditions de sécurité au Soudan du Sud ont continué à se détériorer, encore aggravées par le manque de nourriture, si bien que la situation d'urgence dans le Soudan du Sud est devenue l'une des crises de déplacement s'intensifiant le plus rapidement au monde. Un tiers des 12 millions de personnes que compte la population du Soudan du Sud était déplacé et plus de la moitié de la population était touchée par la crise. Près de 2 millions de Sud-Soudanais vivaient dans des pays d'accueil en tant que réfugiés ou demandeurs d'asile et 2 millions de personnes supplémentaires étaient déplacées à l'intérieur. Au cours de l'année dernière seulement, 1 800 Sud-Soudanais en moyenne sont arrivés en Ouganda chaque jour. Outre le million de Sud-Soudanais accueillis en Ouganda, plus d'un million d'autres s'étaient réfugiés en Éthiopie, au Kenya, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan.

Malgré des évolutions politiques encourageantes, les conditions de sécurité en Somalie sont restées instables. Alliée à l'insécurité alimentaire, cette situation a déclenché un nouveau déplacement de population, portant le nombre total de personnes déplacées à 1,5 million de déplacés internes et 900 000 réfugiés.

Afrique de l'Ouest

Une situation d'urgence humanitaire complexe a continué à toucher quelque 7,1 millions de personnes dans le bassin du lac Tchad, dont 2,3 millions de réfugiés, de déplacés internes et de rapatriés. Le HCR a exprimé son inquiétude face aux retours forcés ou auto-organisés vers le Nigéria, soulignant que les conditions minimums de sécurité et de dignité n'étaient pas encore satisfaites.

B. Progrès et problèmes dans la mise en œuvre des priorités stratégiques globales

Redoubler d'efforts dans la recherche de solutions durables

La décision de Djibouti, de l'Éthiopie, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et de la Somalie de mettre en œuvre le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), figurant dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, a renouvelé l'accent mis par la région sur les solutions durables et renforcé les partenariats visant à soutenir les initiatives axées sur les solutions. Le sommet spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur les réfugiés somaliens, qui s'est tenu à Nairobi en mars 2017, a abouti à l'adoption de la Déclaration de Nairobi relative aux solutions durables pour les réfugiés somaliens et à la réintégration des rapatriés en Somalie². La Déclaration comporte des engagements fermes à soutenir les solutions durables et prévoit l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux et la planification du développement.

La Conférence humanitaire d'Oslo sur le Nigéria et la région du lac Tchad qui s'est déroulée en février 2017 a cherché à définir des solutions en matière de développement de moyen à long terme pour les personnes déplacées victimes de l'insurrection de Boko Haram et à mettre en lumière le besoin continu de soutien politique et financier nécessaire pour faire face aux problèmes humanitaires existants.

En juin 2017, l'Ouganda a organisé un Sommet de la solidarité envers les réfugiés conjointement avec les Nations Unies afin d'exposer sa politique progressiste en faveur des réfugiés. Cette politique permet d'accueillir les réfugiés dans des zones d'installation et leur accorde le droit de se déplacer librement et de travailler.

Lors d'une réunion ministérielle qui s'est déroulée en septembre 2016, les États africains abritant des populations importantes de réfugiés rwandais se sont engagés à respecter le délai du 31 décembre 2017 pour mettre en œuvre la stratégie globale pour les réfugiés rwandais qui ont fui le pays entre 1959 and 1998. Le HCR fait le maximum pour aider les pays d'asile à trouver des solutions, y compris par l'intégration locale et le rapatriement volontaire, avant son désengagement prévu. Malgré les problèmes liés à la mise en place de solutions pour les réfugiés restants, plus de 5 200 réfugiés rwandais ont regagné leur pays au cours du premier semestre 2017, principalement depuis la République démocratique du Congo.

Rapatriement volontaire

Le Cameroun et le Nigéria ont signé en mars 2017 un accord tripartite pour le rapatriement volontaire des réfugiés nigériens, fournissant le cadre juridique nécessaire à cette opération. Toutefois, la reprise du conflit a interrompu le processus.

À la suite de l'intensification des mouvements transfrontaliers et des retours volontaires entre le Tchad et la région du Darfour au Soudan, les deux gouvernements ont signé un accord tripartite avec le HCR en mai 2017, pour le retour volontaire des réfugiés tchadiens depuis le Soudan et celui des réfugiés soudanais depuis le Tchad. Les préparatifs, notamment la cartographie des zones de retour, la finalisation des procédures opérationnelles standard pour les mouvements de rapatriement et l'harmonisation des colis d'assistance au niveau sous-régional, ont été mis en place pour les premiers mouvements, qui sont prévus du Soudan vers le Tchad au cours du dernier trimestre 2017.

Le nombre total des retours du Kenya vers la Somalie depuis le début du rapatriement volontaire assisté a atteint environ 70 000 personnes fin juillet 2017. En outre, quelque 200 réfugiés somaliens sont rentrés de leur plein gré depuis Djibouti en mai 2017.

Des retours spontanés se sont produits depuis la République-Unie de Tanzanie vers le Burundi, aboutissant à des discussions entre les deux gouvernements et le HCR, afin de s'assurer que les réfugiés puissent décider de rentrer librement et en connaissance de cause et que ces retours puissent se dérouler dans la sécurité et la dignité.

Ailleurs, quelque 32 000 réfugiés sont rentrés depuis le Cameroun vers la République centrafricaine (spontanément pour la plupart) et environ 20 300 ont regagné la Côte d'Ivoire, principalement depuis le Libéria.

Intégration locale

Dans l'esprit de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, les États africains ont reçu l'aide du HCR pour abandonner progressivement l'approche des soins et de l'entretien et adopter une planification du développement inclusive et des mesures visant à renforcer la résilience et l'autosuffisance des réfugiés ainsi que des communautés d'accueil.

Environ 162 000 réfugiés burundais ont été naturalisés en République-Unie de Tanzanie. Cependant, l'appui financier doit être maintenu pour achever la naturalisation prévue de quelque 60 000 réfugiés. La Zambie a accepté d'intégrer localement les réfugiés de la République démocratique du Congo présents sur son sol depuis longtemps, ce qui aboutirait à un total de 30 000 réfugiés dans le pays ayant accès à cette solution.

Réinstallation

En 2016, le HCR a soumis les dossiers de quelque 44 000 réfugiés d'Afrique subsaharienne en vue de leur réinstallation, ce qui représente une augmentation de 13 % par rapport à 2015. Plus de 38 900 réfugiés sont partis pour leur pays de réinstallation, dont près de 21 900 depuis la République démocratique du Congo et plus de 9 800 depuis la Somalie. Mi-2016, le HCR

avait dépassé son objectif de soumission d'au moins 50 000 réfugiés depuis la République démocratique du Congo, essentiellement vers les États-Unis d'Amérique, dans le cadre de l'initiative sous-régionale pluriannuelle pour l'intensification de la réinstallation des Congolais depuis la région des Grands Lacs.

Au cours du premier semestre 2017, les dossiers de plus de 8 400 réfugiés ont été soumis à la réinstallation et plus de 9 400 réfugiés sont partis pour leur pays de réinstallation.

Promouvoir un environnement favorable à la protection

Les engagements pris par les États africains lors du Sommet des leaders sur les réfugiés, de septembre 2016, alliés à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, ont contribué à encourager un renforcement de l'environnement de protection pour les réfugiés dans la région en 2017. Le HCR a continué à plaider pour l'apport d'un soutien important aux États d'accueil afin de maintenir l'élan impulsé par la Déclaration de New York et le lancement du Cadre d'action global pour les réfugiés.

Des problèmes de protection majeurs persistent néanmoins dans la région Afrique, avec des cas de refoulement, des restrictions de la liberté de circulation et des obstacles physiques et administratifs empêchant les réfugiés et les déplacés internes d'avoir accès aux procédures d'asile, à la protection juridique et l'assistance.

Des pays comme Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya et la Zambie ont pris des mesures positives en 2017 pour modifier leur législation nationale sur les réfugiés et renforcer l'accès des réfugiés aux services locaux. Le Soudan du Sud s'est doté du cadre réglementaire nécessaire pour mettre en œuvre sa politique d'asile et sa politique en faveur des réfugiés.

Plusieurs gouvernements d'Afrique de l'Ouest ont continué à combler les lacunes de leur cadre législatif national concernant la protection des réfugiés et à améliorer leur mise en œuvre des décrets et des réglementations internes. En 2016, la Gambie, la Sierra Leone et le Togo ont revu leur législation nationale sur l'asile afin d'améliorer son efficacité et de réduire le nombre de demandes d'asile en attente d'une décision.

La politique du HCR sur les alternatives à la détention a été progressivement mise en place en Afrique du Sud, au Botswana et en Zambie, où des mesures ont été adoptées pour définir et encourager les alternatives à la détention, en particulier pour les enfants.

Apatridie

S'appuyant sur le succès de la Déclaration d'Abidjan de février 2015, une réunion ministérielle régionale s'est tenue en mai 2017 en Gambie, validant le Plan d'action de Banjul visant à éradiquer l'apatridie en Afrique de l'Ouest d'ici à 2024. Ce plan a été ratifié par les chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en juillet, devenant ainsi un instrument juridiquement contraignant.

Avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), le HCR a organisé un atelier régional sur l'apatridie à Kinshasa en juin 2017. Les participants ont adopté un projet de déclaration sur l'éradication de l'apatridie ainsi qu'un plan d'action régional.

En novembre 2016, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a adopté une résolution sur la prévention de l'apatridie et la protection des apatrides dans la région, ainsi qu'un plan d'action stratégique visant à lutter contre la migration mixte et irrégulière pour la période 2015-2018.

Au nombre des autres développements positifs, le Gouvernement kenyan a reconnu en tant que citoyens kenyans les Makondés, minorité du pays jusqu'alors apatride. En août 2017, le Burkina Faso est devenu le dernier pays d'Afrique de l'Ouest à adhérer à la Convention de 1961 sur la réduction de l'apatridie, et en juillet 2017, le parlement sierra-léonien a révisé sa loi sur la nationalité afin de permettre aux mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants au même titre que les pères.

Mouvements mixtes

Les mouvements de réfugiés et de migrants traversant le Sahara et la Méditerranée centrale vers l'Europe ont généré d'immenses souffrances humaines et des abus de grande ampleur par les passeurs et les trafiquants. Si les personnes qui cherchent à gagner l'Afrique australe et le Yémen en franchissant le golfe d'Aden se heurtent à des dangers similaires, ces mouvements restent en grande partie méconnus.

Le HCR a élaboré un plan supra-régional pour faire face aux mouvements depuis l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique ainsi que les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest qui empruntent l'itinéraire de la Méditerranée centrale pour gagner l'Europe. Le but est d'atténuer les risques le long des itinéraires, de renforcer l'apport de services, d'augmenter l'impact des campagnes d'information et de trouver des solutions appropriées. L'appel récent du HCR devrait accroître son engagement dans ce domaine.

Le HCR a continué à renforcer son mécanisme de coordination et d'échange d'informations avec l'Organisation internationale pour les migrations en vue d'un meilleur suivi des mouvements de réfugiés et de migrants qui franchissent le golfe d'Aden.

C. Information financière

En octobre 2016, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a approuvé un budget de 2 335,9 millions de dollars E.-U. pour l'Afrique. Compte tenu des nouvelles situations d'urgence et de celles en cours, ce budget a augmenté à 2 925,5 millions de dollars E.-U. fin juillet. Cette augmentation a principalement été due aux budgets supplémentaires établis pour les situations d'urgence au Burundi, au Nigéria, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen, ainsi que pour l'itinéraire de la Méditerranée centrale. Au 31 juillet 2017, les contributions volontaires affectées aux opérations du HCR en Afrique s'élevaient à 804,1 millions de dollars E.-U.
